

CHASSE SPORTIVE ET SPORT CANIN



Photo : David Bordeleau

Valéry Sicard, agente de développement à l'AFAT

Est-ce que laisser son chien en liberté en forêt est une bonne idée? Outre les risques de le perdre et les perturbations pour la faune, il causera certainement des préjudices aux habitats et à l'écosystème. Mieux vaut le tenir en laisse. Néanmoins, un chien bien entraîné peut se rendre utile.

J'ai pu en discuter avec David Bordeleau, président du jeune Club du chien rapporteur de l'Abitibi-Témiscamingue, mis sur pied en 2019. Passionné des chiens, propriétaire d'un chenil, éleveur, entraîneur en comportement canin dans ses temps libres, agent de la faune de profession : il a su combiner l'ensemble de ses intérêts avec la chasse à la sauvagine.

Moins connue dans la région au profit de la chasse au gros gibier, la chasse à la sauvagine s'avère pourtant des plus sportives! Les tirs doivent être exécutés rapidement, sur des cibles mouvantes, sur une plus courte distance, avec une mire ouverte. Un plus grand nombre de tirs peuvent être portés tout dépendamment du nombre de prises autorisées. La sarcelle peut se déplacer à plus de 70 km/h! Les conditions sont différentes, puisque ce sont les milieux ouverts qui sont recherchés : champs ou tourbières (marécages) avec plan d'eau. C'est un peu plus les pieds dans l'eau en grandes bottes que la chasse à l'original et, en fonction de l'espèce, avec barque à fond plat et camouflage : ces petites bêtes

ont l'œil vif! Le terrain est plus exposé au vent et à la pluie (la chasse se pratique souvent lors d'un beau temps de canards). Les appelants (leures) et appels à l'appeau complètent le tableau.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CHASSE À LA SAUVAGINE AU QUÉBEC :

Obtenir les documents suivants :

- Certificat du chasseur provincial;
- Immatriculation des armes;
- Permis de chasse au petit gibier provincial;
- Permis de chasse d'oiseaux migrateurs fédéral.
- Connaître et respecter les lois et règlements provinciaux et fédéraux.
- Connaître et reconnaître les habitats et les différentes espèces dans la zone de chasse convoitée.
- Respecter les limites de prises par jour et possession par période de chasse et zone de chasse.

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/chasse-oiseaux-migrateurs-gibier/reglementation-resumes-provinciaux-territoriaux/quebec.html>

Le chasseur doit connaître ses limites et capacités de tir et s'assurer d'atteindre sa cible. Il existe peu de champs de pratique pour pratiquer ce genre de tir en région, et le tir au pigeon d'argile simule au mieux les envolées des oiseaux visés.

L'une des règles importantes de la chasse est qu'il est interdit à quiconque de chasser un oiseau migrateur, à moins d'avoir les moyens adéquats pour récupérer l'oiseau. C'est un devoir du chasseur de récupérer le maximum des fruits de sa chasse, de ne pas blesser inutilement des proies, afin de conserver la ressource. Dans les conditions citées plus haut, de milieux humides et de zones inondées, on comprend qu'un chien rapporteur devient un élément essentiel!



Photos : David Bordeleau

Mais encore, pas n'importe quel chien. Il doit rester immobile pour ne pas effrayer le gibier avant que le chasseur ne soit prêt, ne pas aboyer lors des tirs à répétition, rester attentif aux bêtes touchées et partir à leur recherche lorsque son maître lui fait signe. De plus, sur l'appel ou sifflet du maître, il doit écouter les consignes à distance qui l'aideraient dans sa quête. On parle d'un chien entraîné, pour lequel un coup de fusil correspond à un départ de course à obstacles au bout de laquelle rapporter le trésor lui vaudra du mérite. Un tel chien peut retrouver le gibier à plus de 180 m (200 verges). C'est du travail de longue haleine bien avant la période de chasse et tout au long de l'année, à coup de séances d'entraînement et de renforcement positif.



Photo : David Bordeleau



RETOUR EN ARRIÈRE

Le tout débute avec un chien, au mieux, aussi jeune que 8 semaines, mais il est possible de faire avec un chien plus vieux tout dépendamment de son caractère et de la dynamique avec son maître. À la base, certaines races présentent un plus fort potentiel comme le labrador, le retriever de la baie de Chesapeake, le golden retriever, l'épagneul d'eau et même le caniche royal. Pour ce dernier, j'émetrais des doutes sur l'état de son pelage à la sortie d'une belle tourbière... Ces races de chiens auraient plus d'instinct à rapporter des objets. D'après M. Bordeleau, cet instinct les pousse à rapporter leur trophée à leur maître, sans même l'abîmer. J'aurais cru qu'ils auraient tendance à se servir eux-mêmes!

L'entraînement débute par des éléments de base, soit une formation classique d'obéissance, dans la compréhension du comportement animal, sans causer de stress, dans le respect et la confiance. Il n'est par ailleurs plus question de « dresser » un animal, mais plutôt de se faire comprendre de manière conséquente, cohérente et constante! Il s'agit ainsi d'un entraînement autant pour le maître que pour l'animal. Par la suite, en ce qui concerne la chasse, des exercices spécifiques sont proposés. D'après M. Bordeleau, les livres de M. Conrad Langlois présentent des techniques qui ont fait leurs preuves.

Le Club du chien rapporteur arrive en soutien pour les personnes intéressées à pratiquer des entraînements avec leur chien. Il permet de regrouper des passionnés, mais aussi de faire partie d'un réseau au Québec (les autres clubs représentant les régions de Québec, Montérégie, Lac-Saint-Jean, Estrie, Montréal). De plus, le club entreprend les démarches pour faire partie du Club canin canadien (CCC), afin d'intégrer les calendriers de compétition nationaux. Sans être un prérequis pour la chasse, les

compétitions agissent à titre de stimulant pour l'entraînement et le partage de connaissances tout au long de l'année. L'entraînement peut devenir un sport en soi pour tout passionné des chiens!

Le club sera bientôt affilié à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, ce qui le mettra en lien avec les tables de concertation qui œuvrent à l'harmonisation des règlements avec les autres provinces et pays pour la protection des espèces migratrices. Entre autres, les règlements visent à protéger la reproduction au printemps en écartant cette période pour la chasse, même si les proies sont bien grasses à leur retour du sud. À noter que le dindon sauvage ne fait pas partie des espèces migratrices et nécessite un permis de chasse spécifique au Québec.

Selon M. Bordeleau, le chien de chasse, en plus de présenter un accessoire indispensable à la chasse à la sauvagine, est avant tout un être vivant, qui demande beaucoup en temps. On ne se dote pas d'un chien de chasse pour quelques semaines de chasse à la sauvagine par année. Il faut d'abord avoir un attrait pour l'entraînement de son chien. Le seul intérêt pour la chasse n'est pas suffisant, à moins de s'entourer de personnes qui ont chacune leur spécialité! Le club sert à se donner des challenges, se motiver à pratiquer, échanger, surmonter les défis, accomplir des tâches concrètes. ■

SUR FACEBOOK :

Club du chien rapporteur de l'Abitibi-Témiscamingue, basé à La Sarre

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

David Bordeleau (fondateur et président du club)
 Alexandre Langevin (vice-président)
 Jean-François Paquet (secrétaire-trésorier)
 Kevin Provencher et Philippe Gervais (directeurs)

Photo : David Bordeleau

